

Conseil Municipal du 12 Décembre 2011

Lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Voirie

Demande de Subvention auprès du Conseil Général

Les membres de la commission voirie nous exposent la nécessité de procéder à des travaux de mise en sécurité piétonne à l'entrée Ouest du village sur la Route Départementale 519.

Le montant des travaux s'élèverait à 17 600 € H.T, soit 21 049,60 € TTC d'après l'estimation effectuée par l'Entreprise GABILLON de Pommier de Beaurepaire (Isère) et l'Entreprise FIGUET de Beaurepaire (Isère).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation des travaux de mise en sécurité piétonne à l'entrée Ouest du village, sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour la réalisation de ces travaux et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 39/2011

Demande de la DETR Programmation 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL Soussigné :

Considérant que, pour la sécurité des piétons il y a nécessité de procéder à des travaux de mise en sécurité piétonne à l'entrée Ouest du village sur la Route Départementale 519.

Le Conseil Municipal adopte le projet de Travaux de Mise en Sécurité Piétonne à l'entrée Ouest du Village sur la Route Départementale 519 dont le Coût H.T est estimé à 17 600 €, soit 21 049,60 € TTC d'après l'estimation effectuée par l'Entreprise GABILLON de Pommier de Beaurepaire (Isère) et l'Entreprise FIGUET de Beaurepaire (Isère).

ARRETE les modalités de financement comme suit :

30 % Autofinancement Commune

50 % Subvention Département

20 % D.E.T.R

Et sollicite pour ce projet une subvention de la DETR Programmation 2012

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 40/2011

Ecole

Demande de la DETR Programmation 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL Soussigné :

Considérant qu'à la Rentrée Scolaire 2004 une classe supplémentaire avait été ouverte et que dans l'urgence une nouvelle classe avait été installée dans un ancien logement de l'école maternelle. Afin d'améliorer la sécurité, la commodité et le bien être des enfants, il est nécessaire de rénover complètement cette salle de classe.

Le Conseil Municipal décide, pour des raisons de sécurité, de commodité et de bien être des enfants de rénover cette salle de classe qui se trouve dans le bâtiment de l'école maternelle.

Adopte le projet de rénovation d'une salle de classe située à l'école maternelle dont le Coût H.T est estimé à 21 630,18 €, soit 25 869,69 € TTC d'après l'estimation effectuée par l'Entreprise JOURDAN de Jarcieu (Isère), l'Entreprise Monduel d'Epinouze (Drôme), l'Entreprise AD Protect de Jarcieu (Isère) et l'Entreprise FIARD de Jarcieu (Isère).

ARRETE les modalités de financement comme suit :

50 % Autofinancement Commune

30 % Subvention Département

20 % D.E.T.R

Et sollicite pour ce projet une subvention de la DETR Programmation 2012

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 41/2011

Demande de Subvention auprès du Conseil Général

Les membres de la commission travaux nous exposent la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la salle de classe située à l'étage du bâtiment de l'Ecole Maternelle.

Le montant des travaux s'élèverait à 21 630,18 € HT, soit 25 869,69 € TTC d'après l'estimation effectué par l'Entreprise et l'Entreprise (Isère).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation des travaux de réfection de la salle de classe située à l'étage du bâtiment de l'Ecole Maternelle, sollicite une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour la réalisation de ces travaux et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 42/2011

Logement Communal

Monsieur le Maire nous informe de la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Septembre 2010 concernant le contrat de location de l'appartement situé au dessus de la Poste à Mme XXXXX C.

Dans l'article 8 du bail concernant les charges, il est stipulé qu'il sera demandé une participation pour le chauffage le 31 Août de chaque année.

Il s'avère qu'au mois de septembre ce mode de fonctionnement est trop lourd budgétairement pour le locataire.

Il nous propose une modification de l'article 8 du bail de location de l'appartement situé au dessus de la Poste occupé par Mme XXXXX C.

En même temps que le loyer de base spécifié à l'article 7, le Locataire paiera une provision mensuelle au titre de participation de chauffage d'un montant de 65 € parmois.

Une régularisation sera effectuée le 31 Janvier de chaque année pour ajuster les versements du locataire aux dépenses réelles de l'année N-1.

Un décompte des charges de chauffage sera adressé au Locataire un mois avant la régularisation annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents,

ACCEPTE la modification de l'article 8 du bail de location de l'appartement situé au dessus de la Poste occupé par Mme XXXXX C.

DIT que cette modification prendra effet à compter du 1er Janvier 2012.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 43/2011

CCAS

Monsieur le Maire nous rappelle la discussion qui avait eu lieu lors de la dernière réunion du Conseil Municipal concernant le Budget du CCAS.

Pour alléger les dépenses figurant sur le budget, il est décidé :

Le repas des anciens sera pris en charge par le budget communal

L'âge pour bénéficier de ce repas est porté à 70 ans d'une façon progressive. En 2012, seront acceptés les retraités de 66 ans et plus, en 2013 ceux âgés de 67 ans et plus, etc. jusqu'à leurs 70 ans.

Les subventions accordées au Secours Populaire, Secours Catholique et au Resto du Cœur seront provisionnées sur le budget communal.

Mme Suzanne MEUNIER demande une augmentation de la subvention de la Commune au CCAS. Cette décision sera prise lors de l'élaboration du budget.

Information sur une micro crèche

Monsieur le Maire nous informe qu'il a rencontré avec Mme MEGUERDITCHIAN Cécile et Mme FOYER Delphine les assistantes maternelles pour les informer d'un projet de création d'une micro crèche privée sur notre commune pouvant recevoir un maximum de 10 enfants simultanément à la charge de 2 assistantes maternelles. Il est

prévu l'embauche de 2 assistantes supplémentaires et d'une personne pour l'entretien des locaux soit la création de 3 emplois.

Les directrices prévoient de faire des ateliers en partenariat avec les assistantes maternelles de la Commune. L'ouverture de cette micro crèche serait prévue pour le printemps 2012. **Simple information**

Epicerie

Monsieur le Maire nous informe qu'il a assisté, le 2 Décembre dernier, à une réunion entre la Commune, la Communauté de Communes, l'Habitat Pays de Romans et les propriétaires du fond de l'épicerie concernant l'avancement du projet de réaménagement des locaux.

Suite à la nomination d'un nouvel architecte, un nouveau projet a été présenté. Après discussion, ce projet a été validé et un accord a été trouvé pour le financement de l'opération. Une prévision de début de travaux a été fixée à l'automne 2012.

Commission Travaux

Monsieur BLONDEAU Jean-Jacques nous fait un bilan des travaux qui ont été réalisés au cours de l'année. Une grande partie des travaux prévus ont été effectués. Le bilan est plus que satisfaisant.

Cyber Centre

Le cyber centre est maintenant terminé et opérationnel.

Un planning d'utilisation va être mis en place dans les semaines à venir.

Un contact sera pris avec le Centre de l'Ile du Battoir afin de planifier des interventions pour la population.

Commission Finance

Une réunion finance a eu lieu le 6 Décembre afin de commencer à travailler sur les projets 2012. Des demandes de devis sont en cours et seront étudiés lors de la prochaine réunion finance.

C.S.J Section Basket

Une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire et les dirigeantes du Club.

Plusieurs demandes ont été formulées et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Achat de panneaux amovibles, le Conseil Municipal donne son accord.

Un placard dans la salle de réception est vide, le club demande à le récupérer afin d'avoir plus de rangement. Le Conseil Municipal donne son accord.

Un problème de nettoyage persiste dans les vestiaires de la Salle Polyvalente. Le club demande une heure de nettoyage par semaine à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal a déjà mis en place un nettoyage en profondeur des locaux plusieurs fois dans l'année par une entreprise et refuse de prendre des heures de ménage en plus. Les vestiaires ne seront accessibles qu'au club de basket, les autres utilisateurs de la salle ni auront plus accès. Concernant les créneaux d'occupation de la Salle Polyvalente en semaine et pour les week-ends, le Conseil Municipal réaffirme que le Club de Basket est prioritaire sur toutes autres associations.

Questions diverses

✓ Maison Brumana

Monsieur le Maire nous informe qu'il a été contacté par un agent immobilier qui est en charge de la vente de la Maison de M et Mme Brumana située Place de l'Orme.

Un éventuel acquéreur voudrait réaliser 4 logements dans cette maison. Un problème de stationnement se poserait, la solution serait de faire des garages au rez-de-chaussée.

✓ Maison de Retraite « Le Dauphin Bleu »

Mme MEUNIER Suzanne nous présente cet établissement.

La Maison de Retraite « Le Dauphin Bleu » a ouvert ses portes en 1974 grâce à la volonté des 15 communes du Canton de Beaupaire et des 4 Communes du canton de Roybon constitués en Syndicat Mixte.

Cet établissement a totalement rénové.

Le montant des travaux s'élève à 8 millions d'euros subventionnés en partie par le Conseil Général de l'Isère et la Sécurité Sociale.

L'établissement compte maintenant 82 chambres, ce qui ne suffit pas à honorer les demandes.

La direction a réussi l'exploit de maintenir les résidents tout en menant les travaux en toute sécurité.

Au niveau 1, un atelier thérapeutique est créé pour aider les résidents touchés par la maladie d'alzheimer et ces dérivées. Pour cela, l'établissement est en attente d'une labellisation PASA (Pole d'Activité de Soins Adaptés). 3 personnes de Jarcieu ont été admises au Dauphin Bleu.

Les Tarifs sont dans les mieux placés de la région, soit 49,81 € par jour pour le Dauphin Bleu en 2011 et 42 € par jour pour l'Escale en 2011.

✓ **Festival**

Monsieur PRAS Jocelyn nous présente deux projets à budget différents pour organiser le centenaire de la venue de la Comédie Française à Jarcieu en 1912.

Le Comité des Fêtes demande à la Commune une participation financière afin de pouvoir mettre en place un projet définitif.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'allouer au Comité des Fêtes une subvention exceptionnelle de 12 000 €, 10 000 € provenant d'une partie du legs de Mme BONNEVILLE Camille et 2 000 € de subvention de la Commune.

Les festivités dureraient 5 jours début juillet.

Monsieur PRAS Jocelyn nous tiendra informés à chaque réunion de Conseil de l'avancement du projet.

✓ **Cantine Scolaire**

Une réunion a eu lieu cette après-midi entre la Société Avenance (dont la diététicienne), la Commission Cantine et le personnel communal.

La Société Avenance semble à l'écoute et fera le nécessaire afin que chacun soient satisfaits.

Concernant le Repas de Noël, la Commission Cantine a décidé de réserver ce repas aux enfants mangeant à la cantine toute l'année. Toutefois suite aux protestations des parents, une solution pourrait être trouvée pour les années suivantes.

✓ **Points Propres**

Les emplacements sont de plus en plus encombrés et malpropres.

Une indemnité a été votée par la Communauté de Communes pour faire face à ces inconvénients.

Des panneaux seront de nouveaux mis en place pour faire appel à la civilité de chacun.

Le prochain conseil municipal est fixé au

Lundi 16 Janvier 2012 à 20 heures